



58 avenue du Labé - ZA les Paluds 2
CS 51484 -
13785 AUBAGNE

Tél. : 04.42.04.99.81
Fax : 04.42.04.99.27
Email : alcyon_marseille@yahoo.fr

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux

RAPPORT DE REPERAGE **20150300282 CRECHE DU ROUCAS BLANC** / AMIANTE
ETABLI EN UN EXEMPLAIRE ORIGINAL LE **22/05/2015**

Objet

La présente mission consiste à établir le constat de repérage avant réalisation de travaux dénommé mission « Travaux ».

Ce repérage a pour objectif d'identifier les matériaux et produits susceptibles de libérer des fibres d'amiante à l'occasion des travaux prévus par le donneur d'ordre et est réalisé pour satisfaire l'exigence du code du travail portant sur l'évaluation des risques pour les salariés. La méthodologie appliquée est celle de la norme NF X 46-020 de décembre 2008 « Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis ».

Le repérage porte sur les zones concernées directement ou indirectement par les travaux prévus. Le périmètre du présent repérage est défini par le programme des travaux tel que transmis par le donneur d'ordre.

Le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante doit être transmis à toute personne physique ou morale appelée à concevoir ou à réaliser les travaux.

Bien objet de la mission

Adresse :	Crèche du Roucas Blanc 14 Traverse Serre 13007 MARSEILLE
Partie de bien inspectée :	Toiture terrasse au-dessus de la cuisine
Date de visite :	28/04/2015

Philippe ROUZAUD



Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux

Sommaire

1.	Renseignements concernant la mission	3
2.	Conclusions du rapport	6
3.	Description générale du bien et réalisation du repérage	8
4.	Résultats détaillés du repérage	10
5.	Attestation sur l'honneur.....	11
6.	Attestation d'assurance.....	12
7.	Certificat de compétences	15
8.	Annexes.....	16

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux

1. Renseignements concernant la mission

1.1 Désignation du bâtiment

Type de bâtiment : Crèche
Numéro (indice) : 20150300282 CRECHE DU ROUCAS BLANC (1)
Date du permis de construire
(à défaut date de Non communiqué
construction) :
Adresse complète : Crèche du Roucas Blanc
14 Traverse Serre
13007 MARSEILLE
Référence cadastrale : Section : Non Communiquée
Fonction principale du bâtiment : Crèche

1.2 Désignation du client

Désignation du Propriétaire :

Nom : VILLE DE MARSEILLE
Adresse : DGVE - DIRCA - STB SUD-Place Saint Eugène
13007 MARSEILLE

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux

1.3 Désignation de l'opérateur de repérage

Nom : Philippe ROUZAUD

Certification de compétence : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par BUREAU VERITAS CERTIFICATION 41 Chemin des Peupliers BP58 - 69573 DARDILLY CEDEX. Le N° du certificat est 2663396 délivré le 16/10/2012 et expirant le 15/10/2017.

1.4 Organisme chargé de la mission

Raison Sociale : ALCYON

Adresse : 58 avenue du Labé - ZA les Paluds 2
CS 51484
13785 AUBAGNE

Numéro SIRET : 419 035 380 00039

Code NAF : 7112B

N° TVA : FR 26 419 035 381

N° RCS : Marseille 2001 B 01199

Compagnie d'assurance : Nom de la compagnie : EBA INSURANCE
N° de police : 117700425
Valide jusqu'au : 31/03/2016

1.5 Désignation du laboratoire d'analyse

Nom : ITGA Aix En Provence

Adresse : Arteparc - Bâtiment E - Route de la côte d'Azur
CS n° 30012
13590 MEYREUIL

Laboratoire titulaire d'une accréditation en cours de validité référencée sous le n° 1-1029.

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux

1.6 Avertissement et définition du champ de la mission :

L'attention du propriétaire est attirée sur le fait que la recherche des matériaux et produits contenant de l'amiante s'applique aux matériaux et produits incorporés ou faisant indissociablement corps avec l'immeuble bâti (cf. annexe A de la norme NF X 46-020 de décembre 2008 « Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis »).

Le repérage est réalisé dans toutes les zones et les parties de l'immeuble sur lesquelles les travaux auront un impact direct ou indirect (vibrations, chocs, etc.)

Dans le cadre de la réalisation de cette mission de repérage avant travaux, **la liste des matériaux de construction concernés par le repérage est directement en lien avec la nature des travaux envisagés** (matériaux concernés directement ou indirectement par les travaux). L'annexe A1 de la norme NFX 46-020 représente la base du repérage.

L'inspection des ouvrages doit être exhaustive. Le repérage peut nécessiter des investigations approfondies destructives ou des démontages particuliers.

- **Nature et périmètre des travaux envisagés :**

Réfection de l'étanchéité de la toiture de la cuisine de la crèche

- **Documents fournis par le commanditaire justifiant la nature et le périmètre des travaux envisagés :**

Néant

L'inspection des ouvrages, compris dans le périmètre de repérage défini par le programme des travaux, doit être exhaustive. Le repérage peut nécessiter des investigations approfondies destructives ou des démontages particuliers.

Si, à l'issue des travaux, des matériaux ou produits contenant de l'amiante repérés lors de la présente mission sont laissés en place, il est ici rappelé au propriétaire du bâtiment qu'il reste à leur égard tributaire des obligations réglementaires définies par le Code de la santé publique.

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux

2. Conclusions du rapport

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante : après analyse, ils ne contiennent pas d'amiante.

Remarques particulières :

Réfection de l'étanchéité de la toiture de la cuisine de la crèche

2.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante

Après analyse en laboratoire :

Description	Localisation	Prélèvement	Etat
Néant			

Sur justificatifs (marquage, document consulté) :

Description	Localisation	Nom justificatif	Etat
Néant			

2.2 Liste des matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante

Sur justificatifs :

Description	Localisation	Justification	Nom justificatif
Néant			

Après analyse en laboratoire :

Description	Localisation	Prélèvement
Revêtement bitumineux d'étanchéité/Revêtement (Revêtement du dessus)	Toiture cuisine (Toiture)	n° 37026
Revêtement bitumineux d'étanchéité/Revêtement (Revêtement du dessous)	Toiture cuisine (Toiture)	n° 37027
Revêtement bitumineux d'étanchéité/Revêtement (Rebouchage)	Toiture cuisine (Toiture)	n° 37028
Revêtement bitumineux d'étanchéité/Revêtement (Remontée sur acrotère)	Toiture cuisine (Toiture)	n° 37030
Acrotère/Enduit [Hors annexe 13-9]	Toiture cuisine (Toiture)	n° 37029
Complexe d'étanchéité/Isolant [Hors annexe 13-9]	Toiture cuisine (Toiture)	n° 37025

Matériaux ou produits qui par nature ne contiennent pas d'amiante :

Néant

2.3 Liste des matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour lesquels des investigations et/ou des analyses ultérieures devront être effectuées

Néant

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux

2.4 Plans de localisation des prélèvements



Légende



Zone de mission



Prélèvement sans amiante (n° d'analyse).

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux

3. Description générale du bien et réalisation du repérage

Date du repérage 28/04/2015
Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage Néant
Représentant du propriétaire (accompagnateur) VILLE DE MARSEILLE - Mr RIGA Jean

3.1 Description générale du lot

Sans objet

3.2 Liste des pièces visitées

Toiture : Toiture cuisine

3.3 Tableau récapitulatif des pièces visitées

Nom
Toiture cuisine

3.4 Pièces ou parties de l'immeuble non visitées

Pièces ou parties d'immeuble	Raison de l'absence de visite
Néant	

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux

3.5 Méthodologie du repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante :

Dans le périmètre des travaux définis par le donneur d'ordre, l'opérateur de repérage procède à un examen visuel des ouvrages en vue de rechercher puis de recenser et identifier les matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante (matériau ou produit ayant intégré de l'amiante pendant certaines périodes de leur fabrication) entrant dans le cadre de la présente mission et pouvant être sollicités directement ou indirectement lors des travaux envisagés.

L'inspection visuelle peut être complétée par investigations approfondies et des sondages qui permettent de s'assurer de la composition interne d'un ouvrage ou d'un volume.

La mission est réalisée selon les prescriptions décrites à l'annexe A de la Norme NF X 46 020 de décembre 2008.

A l'issue de cette inspection sont recensés les matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante.

En fonction de sa connaissance, de son expérience et du type de matériau ou produit (annexe A de la Norme NF X 46 020 de décembre 2008), l'opérateur de repérage peut conclure à la présence d'amiante sans recourir aux prélèvements et analyses.

En cas de doute sur la présence d'amiante (absence d'informations documentaires, produits non identifiés), un ou des prélèvements pour analyses sont réalisés sur les matériaux et ou produits susceptibles de contenir de l'amiante pour conclure à l'absence ou à la présence d'amiante.

Les prélèvements concernent tout ou une partie de l'épaisseur des matériaux conformément aux prescriptions de l'annexe A de la norme NF X 46-020 de décembre 2008.

Conformément aux prescriptions de l'annexe B de la norme NF X 46-020 de décembre 2008 :

- les prélèvements sont réalisés dans des conditions conduisant à une pollution minimale des lieux.
- pour éviter tout risque de contamination croisée :
 - les outils sont à usage unique ou sont soigneusement nettoyés après chaque prélèvement.
 - les prélèvements sont conditionnés individuellement en double emballage étanche.
- pour assurer une parfaite traçabilité des échantillons prélevés, l'identification est portée de manière indélébile sur l'emballage et si possible sur l'échantillon. Une fiche d'accompagnement, reprenant l'identification est transmise au laboratoire.

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux

4. Résultats détaillés du repérage

Localisation	Inspection				Matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'Amiante		
	Composant de la construction (catégorie)	Partie du composant inspecté	Description	Sondage N° (type)	Prélèvement	Conclusion	
						Présence/ absence d'amiante	Etat
Toiture cuisine (Toiture)	Revêtement bitumineux d'étanchéité	Revêtement	Revêtement du dessus	-	Oui : 37026	Absence d'amiante	
Toiture cuisine (Toiture)	Revêtement bitumineux d'étanchéité	Revêtement	Revêtement du dessous	-	Oui : 37027	Absence d'amiante	
Toiture cuisine (Toiture)	Revêtement bitumineux d'étanchéité	Revêtement	Rebouchage	-	Oui : 37028	Absence d'amiante	
Toiture cuisine (Toiture)	Revêtement bitumineux d'étanchéité	Revêtement	Remontée sur acrotère	-	Oui : 37030	Absence d'amiante	
Toiture cuisine (Toiture)	Acrotère	Enduit		-	Oui : 37029	Absence d'amiante	
Toiture cuisine (Toiture)	Complexe d'étanchéité	Isolant		-	Oui : 37025	Absence d'amiante	

Cachet de l'opérateur



Date de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le : 28/04/2015
par : Philippe ROUZAUD

Rapport édité le : 22/05/2015

à : AUBAGNE

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante avant travaux

5. Attestation sur l'honneur

Je, soussigné Philippe ROUZAUD, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

En complément à cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par la certification, ainsi que mon attestation d'assurance.



Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante avant travaux

6. Attestation d'assurance



ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE RESPONSABILITE CIVILE EXPLOITATION

Référence: 265707

Nous, EBA INSURANCE SERVICES LTD, agissant sous forme d'une délégation de souscription dont le numéro d'agrément est B11771400425, certifions que notre client :

ALCYON
58 Avenue Labé
ZA Les Paluds 2
13400 Aubagne

Est titulaire par notre intermédiaire d'un contrat de Responsabilité Civile Professionnelle et d'Exploitation sous le n° B117700425/265707

VALIDITÉ

LA PERIODE DE VALIDITE DE LA PRÉSENTE ATTESTATION S'ETEND DU 01/04/2015 AU 31/03/2016.

DESIGNATION DES ASSUREURS

Numéro de contrat	Garantie	Désignation et adresse des Assureurs
B117700425/265707 (n° mandat B11771400425)	RESPONSABILITE CIVILE DE DROIT COMMUN	Assureur : Lloyd's 100% (numéros et pourcentages des syndicats : 50% syndicat Channel 2015, 50% syndicat CV Starr 1919) One Lime Street, London EC3M 7HA Royaume-Uni

CHACQUE SYNDICAT S'ENGAGEANT CHACUN POUR SA PART ET NON L'UN POUR L'AUTRE, SANS SOLIDARITE ENTRE EUX.

EBA INSURANCE SERVICES
5-10 Bury Street, 5th Floor, LONDON, EC3A 5AT
t:+44(0)20 7929 7711 f:+44(0)20 7929 7733 e:eba@eba-london.co.uk w:ebainsurance.com
Lloyd's Broker - 1177: Authorized and Regulated by the Financial Conduct Authority: Company Registration no. 3609556

Page 1 de 3

Document émis le 02 Avril 2015

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante avant travaux

ACTIVITÉS GARANTIES

- Maitrise d'Oeuvre de désamiantage, démolition et retrait peinture plomb
- Assistant à Maitrise d'ouvrage (programmation, évaluation & budgétisation à l'exclusion de toute activité de maitrise d'oeuvre) de désamiantage, démolition, retrait peinture plomb et pathologie des bois
- Expert diagnostic pour les expertises suivantes : Contrôle Périodique amiante, Diagnostic amiante avant travaux et avant démolition, Diagnostic amiante avant-vente, Dossier technique amiante, Diagnostic gaz, Diagnostic termites, Etat parasitaire, Exposition au plomb (CREP), Recherche de plomb avant travaux et avant démolition, Loi Carrez, diagnostic de performance énergétique, Diagnostic légionellose, Etat de l'installation intérieure de l'électricité, Millièmes
- Missions normées de contrôle de chantiers de désamiantage, et décontamination de peintures au plomb
- Expert diagnostic sur les équipements industriels uniquement dans le cadre de diagnostics avant démantèlement.
- Expert judiciaire
- Audit sans préconisation & Formation

CONDITIONS SPECIALES

A dérogation de l'Article 8.1.18 EXCLUSIONS ET DECHEANCE des conditions générales, il est entendu que les garanties du présent contrat s'étendent aux missions et interventions de l'Assuré concernant l'Amiante

A dérogation de l'Article 3.2. OUVRAGES GARANTIS des conditions générales, il est entendu que les garanties du présent contrat s'étendent aux missions et interventions de l'Assuré sur ouvrages de type: portes d'écluse, ponts levants, ouvrage de stockage d'eau, barrages, retenues & ouvrages de prise et rejet d'eau

EBA INSURANCE SERVICES

3-10 Bury Street, 3th Floor, LONDON, EC3A 5AT

t:+44(0)20 7929 7711 f:+44(0)20 7929 7733 e:eba@eba-london.co.uk w:ebainsuranceservices.com

Lloyd's Broker - 1177: Authorized and Regulated by the Financial Conduct Authority: Company Registration no. 3609556

Page 2 de 3

Document émis le 02 Avril 2015

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante avant travaux

OBSERVATIONS

Ces contrats d'assurance seront soumis aux lois de la République Française.

Les missions sont garanties en France et Dom-Toms.

Cette attestation est délivrée :

- pour des opérations de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN) ou à des règles professionnelles acceptées par la C2P,
- pour des procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :
 - d'un Agrément Technique Européen (ATE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P,
 - d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable,
 - d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.

LES ASSUREURS NE COUVRENT EN AUCUN CAS LES CONSEQUENCES D'UN ABANDON DE CHANTIER.

La présente attestation est valable jusqu'au 31/03/2016, et ne peut engager l'assureur en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat (remises à l'assuré) auxquelles elle se réfère. Elle ne constitue qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

L'attestation est valable sous réserve des dispositions de l'article L113-3 du code des assurances régissant le paiement de la cotisation.

Fait à Londres, le 02/04/2015
Pour servir et faire valoir ce que de droit.



EBA INSURANCE SERVICES LTD,
en sa qualité de mandataire de certains
Souscripteurs du Lloyd's et de Compagnies
d'Assurance

EBA INSURANCE SERVICES
3-10 Bury Street, 3th Floor, LONDON, EC3A 5AT
t:+44(0)20 7929 7711 f:+44(0)20 7929 7733 e:eba@eba-london.co.uk w:ebainsuranceservices.com

Lloyd's Broker - 1177: Authorised and Regulated by the Financial Conduct Authority: Company Registration no. 3609556

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante avant travaux

7. Certificat de compétences



BUREAU VERITAS
Certification

Certificat
Attribué à

Monsieur Philippe ROUZAUD

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271-1 de la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

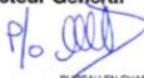
DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	V
Amiante	Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	16/10/2012	1
DPE sans mention	Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification	27/02/2013	2
Gaz	Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification	22/11/2012	2
Plomb sans mention	Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification	16/10/2012	1
Termites métropole	Arrêté du 30 octobre 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification	16/10/2012	1

La validité du certificat peut être vérifiée en se connectant sur le site : www.bureauveritas.fr/certificat

Date : 06/10/2014
Numéro de certificat : 2663396

Jacques MATILLON
Directeur Général



BUREAU EN CHARGE : Bureau Veritas Certification France - 60, avenue du Général de Gaulle - 92046 Paris La Defense
BUREAU EMETTEUR : Bureau Veritas Certification France - 41, chemin des Peupliers - BP 58 - 69573 Dardilly Cedex



Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante avant travaux

8. Annexes

Rapports d'analyses

6 pages

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante avant travaux



Arteparc - Bât E - Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

RAPPORT D'ESSAI N° IT041505-1363 EN DATE DU 19/05/2015 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

Société ALCYON
M. PHILIPPE ROUZAUD
58, rue Labbé
13400 AUBAGNE

Prélèvement :

Reçu au laboratoire le : 04/05/2015
Analysé à : ITGA Meyreuil

Réf. Client :

Commande	20150300282 VDM CRECHE ROUCAS
Echantillon	37025 - Isolant entre revêtement - Toit cuisines
Dossier client	VDM CRECHE ROUCAS BLANC

Réf. ITGA :

Commande	IT0415-9596
Echantillon	IT041505-1363
Description ITGA	Matériau jaunâtre fibreux homogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : pas de traitement thermique ou mécanique

Technique Analytique :

- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (méthode guide HSG 248 - appendice 2)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de Prépas
Matériau jaunâtre fibreux homogène	MOLP le 18/05/2015	Amiante non détecté	---	2

Validé par : Léo DEMOULIN - Chef d'Equipe Laboratoire

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTR024

DTA 164 rev 09

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante avant travaux



Arteparc - Bât E - Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

RAPPORT D'ESSAI N° IT041505-1364 EN DATE DU 19/05/2015 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

Société ALCYON
M. PHILIPPE ROUZAUD
58, rue Labbé
13400 AUBAGNE

Prélèvement :

Reçu au laboratoire le : 04/05/2015
Analysé à : ITGA Meyreuil

Réf. Client :

Commande	20150300282 VDM CRECHE ROUCAS
Echantillon	37026 - Revêtement d'étanchéité dessus - Toit cuisines
Dossier client	VDM CRECHE ROUCAS BLANC

Réf. ITGA :

Commande	IT0415-9596
Echantillon	IT041505-1364
Description ITGA	Couche bitumineuse souple avec gravillons et matériau jaune fibreux homogène

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération des poussières sur grille de microscope électronique

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de Prépas
Couche bitumineuse souple avec gravillons et matériau jaune fibreux homogène	META le 16/05/2015	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Léo DEMOULIN - Chef d'Equipe Laboratoire

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTR024

DTA 164 rev 09

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante avant travaux



Arteparc - Bât E - Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

RAPPORT D'ESSAI N° IT041505-1365 EN DATE DU 19/05/2015 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

Société ALCYON
M. PHILIPPE ROUZAUD
58, rue Labbé
13400 AUBAGNE

Prélèvement :

Reçu au laboratoire le : 04/05/2015
Analysé à : ITGA Meyreuil

Réf. Client :

Commande	20150300282 VDM CRECHE ROUCAS
Echantillon	37027 - Revêtement d'étanchéité dessous - Toit cuisine
Dossier client	VDM CRECHE ROUCAS BLANC

Réf. ITGA :

Commande	IT0415-9596
Echantillon	IT041505-1365
Description ITGA	Couche bitumineuse souple

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération des poussières sur grille de microscope électronique

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de Prépas
Couche bitumineuse souple	META le 16/05/2015	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Léo DEMOULIN - Chef d'Equipe Laboratoire

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTR024

DTA 164 rev 09

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante avant travaux



Arteparc - Bât E - Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

RAPPORT D'ESSAI N° IT041505-1366 EN DATE DU 19/05/2015 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

Société ALCYON
M. PHILIPPE ROUZAUD
58, rue Labbé
13400 AUBAGNE

Prélèvement :

Reçu au laboratoire le : 04/05/2015
Analysé à : ITGA Meyreuil

Réf. Client :

Commande	20150300282 VDM CRECHE ROUCAS
Echantillon	37028 - Rebouchage étanchéité - Toit cuisines
Dossier client	VDM CRECHE ROUCAS BLANC

Réf. ITGA :

Commande	IT0415-9596
Echantillon	IT041505-1366
Description ITGA	Couche bitumineuse souple avec couche d'aluminium

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération des poussières sur grille de microscope électronique

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de Prépas
Couche bitumineuse souple avec couche d'aluminium	META le 19/05/2015	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Léo DEMOULIN - Chef d'Equipe Laboratoire

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTR024

DTA 164 rev 09

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante avant travaux



Arteparc - Bât E - Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

RAPPORT D'ESSAI N° IT041505-1367 EN DATE DU 19/05/2015 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

Société ALCYON
M. PHILIPPE ROUZAUD
58, rue Labbé
13400 AUBAGNE

Prélèvement :

Reçu au laboratoire le : 04/05/2015
Analysé à : ITGA Meyreuil

Réf. Client :

Réf. ITGA :

Commande	20150300282 VDM CRECHE ROUCAS	Commande	IT0415-9596
Echantillon	37029 - Enduit remontée acrotère - Toit cuisines	Echantillon	IT041505-1367
Dossier client	VDM CRECHE ROUCAS BLANC	Description ITGA	Enduit blanchâtre avec peinture

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération des poussières sur grille de microscope électronique

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de Prépas
Enduit blanchâtre avec peinture	META le 19/05/2015	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Léo DEMOULIN - Chef d'Equipe Laboratoire

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTR024

DTA 164 rev 09

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'Amiante avant travaux



Arteparc - Bât E - Route de la Côte d'Azur - CS 30012 -
13590 MEYREUIL
Tél : 04.42.12.11.20
Fax : 04.42.26.69.58
www.itga.fr



L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation.

RAPPORT D'ESSAI N° IT041505-1368 EN DATE DU 19/05/2015 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai comporte 1 page, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client :

Société ALCYON
M. PHILIPPE ROUZAUD
58, rue Labbé
13400 AUBAGNE

Prélèvement :

Reçu au laboratoire le : 04/05/2015
Analysé à : ITGA Meyreuil

Réf. Client :

Commande	20150300282 VDM CRECHE ROUCAS
Echantillon	37030 - Revêtement d'étanchéité aluminium acrotère - Toit cuisines
Dossier client	VDM CRECHE ROUCAS BLANC

Réf. ITGA :

Commande	IT0415-9596
Echantillon	IT041505-1368
Description ITGA	Couche bitumineuse souple avec couche d'aluminium et fibres visibles

Préparation :

Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, récupération des poussières sur grille de microscope électronique

Technique Analytique :

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nb de Prépas
Couche bitumineuse souple avec couche d'aluminium et fibres visibles	META le 19/05/2015	Amiante non détecté	---	1

Validé par : Léo DEMOULIN - Chef d'Equipe Laboratoire

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire. Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

En liaison avec : DTR024

DTA 164 rev 09